



Réponse aux rapports
de la communauté
acadienne et francophone

Octobre 2016



Message du ministre des Affaires acadiennes

La culture et le patrimoine acadiens font partie intégrante du tissu de la Nouvelle-Écosse. Jusqu'à présent, les Affaires acadiennes ont concentré leurs efforts sur la Loi sur les services en français et sur l'élaboration et la promotion des services en français au sein du gouvernement. Toutefois, les besoins de la communauté évoluent et les Affaires acadiennes doivent également évoluer pour rester à la hauteur.

Au nom du gouvernement, je remercie sincèrement les membres du comité et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse qui ont travaillé avec diligence pour formuler des recommandations visant à aider l'Office des affaires acadiennes à répondre aux besoins de la communauté francophone.

Nous avons évalué les recommandations. Nous nous engageons à maintenir des relations solides avec la communauté acadienne et francophone et à établir un lien plus fort et plus significatif entre la communauté et l'Office des affaires acadiennes.

Vous trouverez ci-joint un document qui présente la réponse du gouvernement à chaque recommandation.

Au plaisir de travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Cordialement,



Michel P. Samson

Ministre des Affaires acadiennes

Recommandations de la FANE présentées au premier ministre McNeil, 2016	Réponse du gouvernement Actions/Mesures
<p>Recommandation 1</p> <p>Que les Affaires acadiennes redeviennent l'Office des Affaires acadiennes et que l'Office soit transféré aux Affaires intergouvernementales.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes sera renforcé et amélioré, et demeurera au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. L'Office des affaires acadiennes est bien placé au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, où l'établissement des relations et la promotion de la culture dynamique et du patrimoine acadiens et francophone sont une priorité.</p>
<p>Recommandation 2</p> <p>Que le ministre des Affaires acadiennes soit responsable de la mise en œuvre de la <i>Loi sur services en français</i>.</p>	<p>L'autorité en ce qui a trait à toutes les questions qui touchent les Affaires acadiennes sera bientôt attribuée au ministre des Affaires acadiennes.</p>
<p>Recommandation 3</p> <p>Que le poste de directeur général des Affaires acadiennes soit rétabli.</p>	<p>Le poste de directeur général de l'Office des affaires acadiennes a été pourvu. Le nouveau directeur général concentrera ses efforts sur la sensibilisation et l'engagement.</p>
<p>Recommandation 4</p> <p>Que tous les ministères, offices, organismes et institutions publiques offrent des services de première ligne en français.</p>	<p>Le gouvernement reconnaît l'importance d'offrir des services de qualité supérieure en français, ainsi que d'établir des relations solides avec la communauté. La culture et le patrimoine acadiens font partie intégrante du tissu de la province. Un comité de sous-ministres examinera la prestation de services de première ligne en français et déterminera comment combler les écarts qui peuvent exister.</p>
<p>Recommandation 5</p> <p>Que les plaintes ou les préoccupations concernant les services en français soient traitées par l'ombudsman.</p>	<p>Un comité de sous-ministres examinera cette question pour faire en sorte que le processus de soumission de plaintes soit clair et bien compris. La mission du Bureau de l'ombudsman est d'inspirer la confiance dans la fonction publique en faisant la promotion des principes d'équité, d'intégrité et de bonne gouvernance. Le Bureau encourage d'abord les gens à résoudre leurs plaintes en communiquant avec l'entité gouvernementale en question.</p> <p>Nous visons à faire en sorte que l'Office des affaires acadiennes réponde aux besoins de la communauté acadienne et francophone, ce qui inclut la prestation de services de qualité supérieure en français.</p>

<p>Recommandation 6</p> <p>Qu'un comité consultatif soit formé, présidé par le ministre des Affaires acadiennes.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes entamera des conversations préliminaires avec la FANE sur la création d'un nouveau comité consultatif qui pourrait répondre aux besoins de la communauté.</p>
<p>Recommandation 7</p> <p>Que des centres de services bilingues soient établis dans les régions acadiennes.</p>	<p>Le gouvernement reconnaît l'importance d'offrir des services de qualité supérieure en français, ainsi que d'établir des relations solides avec la communauté. La culture et le patrimoine acadiens font partie intégrante du tissu de la province. Un comité de sous-ministre examinera la prestation de services en français de première ligne et déterminera comment combler les écarts qui peuvent exister.</p>
<p>Recommandation 8</p> <p>Que la plupart des articles du <i>Règlement</i> soient intégrés à la <i>Loi</i>, notamment ceux qui concernent le rapport annuel, les plans de services en français et la consultation avec la communauté acadienne.</p>	<p>Le gouvernement s'engage à communiquer avec la communauté acadienne et francophone et à établir des relations solides. Nous allons continuer de traduire les documents qui sont pertinents pour la communauté acadienne et francophone et nous allons faire en sorte que la traduction ait lieu en temps opportun. Le nombre de communiqués de presse en français continue d'augmenter, et les activités de sensibilisation et d'engagement augmenteront également au cours des prochains mois. (Remarque : le rapport annuel est déjà une exigence de la <i>Loi</i>.)</p>
<p>Recommandation 9</p> <p>Qu'une partie du financement offert dans le cadre des programmes de financement communautaire soit réservée en priorité aux organismes de la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes et les divisions du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine investissent dans les communautés acadiennes à l'échelle de la province grâce à une gamme de programmes et de subventions. Une nouvelle optique sera appliquée à l'examen des investissements du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine en ce qui a trait aux activités culturelles et aux communautés acadiennes.</p>

<p>Comité chargé de formuler des recommandations visant à renforcer le rôle des Affaires acadiennes</p> <p>Rapport présenté au ministre M. Samson 2016</p>	<p>Réponse du gouvernement</p> <p>Actions/Mesures</p>
<p>Recommandation 1</p> <p>Que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse réaffirme l'importance de la <i>Loi sur les services en français</i> et apporte des changements au cadre législatif de la <i>Loi</i>.</p>	<p>Le gouvernement provincial s'engage à renforcer le rôle des Affaires acadiennes. L'autorité en ce qui a trait à toutes les questions qui touchent les Affaires acadiennes sera bientôt attribuée au ministre des Affaires acadiennes.</p> <p>La sous-ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine est responsable de l'Office des affaires acadiennes au sein du ministère. Ses priorités, ainsi que celles du directeur général, incluront un mandat pour l'Office qui met l'accent sur l'engagement et la sensibilisation, l'établissement de relations et la promotion de la culture dynamique et du patrimoine acadiens et francophones.</p>
<p>Recommandation 2</p> <p>Que le gouvernement étudie les modifications proposées au cadre législatif par la FANE.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes demeurera au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. L'Office des affaires acadiennes est bien placé au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, où l'établissement des relations et la promotion de la culture dynamique et du patrimoine acadiens et francophone sont une priorité.</p> <p>L'autorité en ce qui a trait à toutes les questions qui touchent les Affaires acadiennes sera bientôt attribuée au ministre des Affaires acadiennes.</p>
<p>Recommandation 3</p> <p>Que les ressources humaines et financières établies avant 2011, y compris celles qui sont incluses dans l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial, soient transférées au nouveau Secrétariat des affaires acadiennes.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes demeurera au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. L'Office des affaires acadiennes est bien placé au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, où l'établissement des relations et la promotion de la culture dynamique et du patrimoine acadiens et francophone sont une priorité.</p> <p>Le directeur général des Affaires acadiennes a été chargé de rechercher d'autres possibilités de financement.</p>

<p>Recommandation 4</p> <p>Que le gouvernement mette sur pied un comité de sous-ministres pour permettre au nouveau Secrétariat des affaires acadiennes d'élaborer une nouvelle orientation stratégique à l'échelle du gouvernement et d'aider ce dernier à respecter ses obligations en matière de services en français.</p>	<p>Le gouvernement reconnaît l'importance d'offrir des services de qualité supérieure en français, ainsi que d'établir des relations solides avec la communauté. La culture et le patrimoine acadiens font partie intégrante du tissu de la province. Le comité de sous-ministre sera rétabli et concentrera ses efforts sur les services en français à l'échelle du gouvernement.</p>
<p>Recommandation 5</p> <p>Que le ministre des Affaires acadiennes mette sur pied un comité consultatif des Affaires acadiennes pour revoir annuellement le rôle, les mécanismes et les nouvelles approches envers le travail lié à la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes entamera des conversations préliminaires avec la FANE sur la façon dont la création d'un comité consultatif pourrait répondre aux besoins de la communauté.</p>
<p>Recommandation 6</p> <p>Que les sous-ministres choisissent les membres du personnel qui siégeront au Comité de coordination des services en français.</p>	<p>Le gouvernement maintient son engagement envers l'augmentation de la capacité francophone au sein de la fonction publique. Les coordonnateurs des services en français se réunissent régulièrement, et nous examinerons comment nous pouvons améliorer ce processus.</p>
<p>Recommandation 7</p> <p>Que le Règlement sur les services en français exige que les documents soient traduits dans les deux langues simultanément avant d'être distribués au public.</p>	<p>Nous maintenons notre engagement envers la traduction de tous les documents qui sont pertinents pour la communauté acadienne et francophone.</p>
<p>Recommandation 8</p> <p>Que le Conseil exécutif rappelle aux institutions publiques désignées leurs obligations en ce qui a trait aux rapports annuels sur les services en français et fasse en sorte que les institutions respectent les échéances et les éléments de contenu exigés par le Règlement.</p>	<p>Le gouvernement, par l'entremise des sous-ministres, rappellera aux institutions publiques désignées quelles sont les exigences de la <i>Loi sur les services en français</i> au profit de la communauté acadienne et francophone.</p>
<p>Recommandation 9</p> <p>Que le gouvernement mette en place un mécanisme indépendant des Affaires acadiennes pour traiter les plaintes des citoyens qui ne reçoivent pas de services en français ou qui sont traités injustement lorsqu'ils demandent des services en français.</p>	<p>Le comité des sous-ministres examinera cette question pour faire en sorte que le processus de soumission de plaintes soit clair et bien compris.</p>

<p>Recommandation 10</p> <p>Que le gouvernement, par le truchement du nouveau Secrétariat des affaires acadiennes et avec la collaboration d'autres ministères qui offrent des services de première ligne aux Néo-Écossais, mette en place les mécanismes, les procédures et les ressources humaines nécessaires pour que la demande de services en français soit positive et rapide.</p>	<p>Le gouvernement reconnaît l'importance d'offrir des services de qualité supérieure en français, ainsi que d'établir des relations solides avec la communauté. La culture et le patrimoine acadiens font partie intégrante du tissu de la province. Un comité de sous-ministre examinera la prestation de services de première ligne en français et déterminera comment combler les écarts qui peuvent exister.</p>
<p>Recommandation 11</p> <p>Que les consultations provinciales organisées par les ministères soient un véritable lieu de dialogue qui tient compte des enjeux sociétaux dans la façon dont le gouvernement met en œuvre les solutions proposées par la communauté acadienne dans le contexte de nouvelles politiques ou initiatives.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes explorera comment élargir son travail dans les domaines de la sensibilisation et de l'engagement, de l'établissement de relations et de la promotion de la culture dynamique et du patrimoine acadiens et francophones</p>
<p>Recommandation 12</p> <p>Que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse établisse un comité bipartite pour élaborer un plan conjoint du gouvernement et de la communauté qui servira à encadrer les initiatives gouvernementales qui correspondent aux priorités de la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>Cette recommandation ne sera pas mise en œuvre pour l'instant.</p>
<p>Recommandation 13</p> <p>En raison de la pertinence des programmes de développement des compétences de la main-d'œuvre et d'aide à l'emploi offerts à la communauté acadienne et francophone par le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire, que ce ministère procède immédiatement, en utilisant ses ressources humaines existantes, à la nomination d'une personne qui répond aux critères de sélection ci-dessus pour assurer la coordination des services en français.</p>	<p>L'Office des affaires acadiennes collaborera avec le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire pour faire en sorte que les programmes en place répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>Un travail considérable a déjà été effectué jusqu'à présent par le ministère pour assurer la prestation de services en français. Par exemple, tous les programmes et services d'Emploi Nouvelle-Écosse sont offerts en français et en anglais.</p>